



ZONE DE DISTRIBUTION : MAISONS

Conclusion sanitaire

2024

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau non conforme en sélénium. L'usage de compléments alimentaires à base de sélénium doit être proscrit lorsque l'eau de distribution est régulièrement consommée. En raison du dépassement ponctuel du seuil de 30 microgramme/l, il est déconseillé aux enfants de moins de 4 ans de consommer cette eau, conformément à l'avis de l'ANSES. Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau ont été demandées. De plus, la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil a été observée. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'ANSES. La recherche des PFAS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les distributions. Toutefois, des analyses sur les distributions desservant plus de 500 habitants seront programmées en 2025.

Indicateur global de qualité

- D**
- A : Eau de bonne qualité
 - B : Eau de qualité convenable
 - C : Eau de qualité insuffisante
 - D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE MOULIN A VENT, SIAEPRAS-LE BOIS DES SAULES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 391 personnes sur 1 commune (MAISONS). Le responsable des installations est : « COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : **91 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : **31 mg/L**
Valeur maxi : **36 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : **75 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0,141 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : **0,15 mg/L**
Valeur maxi : **0,15 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **28,4 °f**
Valeur maxi : **29 °f**

SÉLÉNIO SI CONDITIONS GÉOLOGIQUES PARTICULIÈRES

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : **33,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **39 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/04/2025

UDI 028001252

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.